



Les infiltrations de fumée de tabac secondaire représentent un réel problème dans les immeubles résidentiels au Québec

Rubrique : actualités - Date : jeudi 24 mai 2012

[Lire intégralité de l'article sur : scoop santé](#)

La presque totalité des plaintes que reçoit présentement l'ADNF provient de la part de locataires ou de propriétaires qui sont inquiets pour leur santé ou celle de leurs proches parce que la FTS s'infiltré dans leur logement ou leur condominium. L'ADNF a donc voulu vérifier quel était l'ampleur de ce phénomène en menant un sondage auprès des occupants dans les immeubles résidentiels au Québec. Parmi les faits saillants, ce sondage révèle que près du tiers des gens interrogés ont répondu qu'ils étaient dérangés par les infiltrations de FTS dans leur résidence.

Une proportion importante de la population québécoise demeure dans des immeubles résidentiels. Selon l'Institut de la statistique du Québec, le pourcentage des ménages québécois qui sont propriétaires-occupants d'un condominium ou qui occupent un logement s'élève à 7,4% et 39,8% respectivement. Parmi ces ménages, le sondage estime qu'un peu plus du tiers d'entre eux incluent au moins un fumeur.

Malheureusement, les résultats du sondage montrent que la FTS ne reste pas confinée à l'intérieur même d'un logement ou d'un condominium dans un immeuble résidentiel. En effet, 30% des répondants du sondage ont rapporté qu'ils sont exposés au moins une fois par semaine à des infiltrations de FTS dans leur logement ou leur condominium. La FTS provenait surtout des couloirs (42%), par l'entremise de fenêtres ouvertes (33%) ou encore des ventilateurs de la cuisine ou de la salle de bain (16%).